

Procès Verbal décisionnel
SEANCE PLENIERE DU CONSEIL GENERAL de Collombey-Muraz
du 13 juin 2022 à 19h00
Salle Multiactivités, MURAZ

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux.

2. Approbation de l'ordre du jour.

3. Informations du Bureau.

4. Rapport de la Commission ad'hoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général, en lieu et place du PV mot à mot.

- [Message du Conseil municipal.](#)
- Intervention de M. Imseng, Recapp.
- [Rapport de la commission ad'hoc.](#)
- Entrée en matière.
- Discussion de détail.
- Vote final.

5. En cas d'acceptation du point 4 : création d'une commission ad'hoc pour la modification du règlement du CG du chapitre 6, art. 39, en conséquence de la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du CG.

- Discussion.
- Vote.
- Constitution de la commission si le vote est accepté.

6. Comptes 2021.

- [Message du Conseil municipal.](#)
- [Rapport de la COGEST \(réponses aux questions de la COGEST et annexes 1,2,3,4,5,6,7,8,9\)](#)
- Entrée en matière.
- Discussion de détail.
- Vote final.

7. Postulats :

- 7.1 [Gestion des déchets.](#)
- 7.2 [Affichage.](#)

8. Interpellations :

- 8.1 [Revalorisation des bâtiments sis sur la rue des Dents-du-Midi.](#)
- 8.2 [Harcèlement de rue.](#)
- 8.3 [Gratuité MobiChablais, combien de temps encore ?](#)
- 8.4 [Quelle politique publique pour les billets de bus offerts et payés par nos impôts ?](#)

9. Réponses à diverses interventions :

9.1 [Réponse](#) au postulat du 17 mars 2021 : "[Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré](#)" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

9.2 [Réponse](#) au postulat du 22 mars 2021 : "[Horaires des élèves du CO des Perraires](#)" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

9.3 [Réponse](#) au postulat du 30 mars 2021 : "[Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil général](#)" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

9.4 [Réponse](#) au postulat du 16 août 2021 : "[Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale Les Meuniots](#)", accepté en séance du Conseil général du 27 septembre 2021.

10. Informations du Conseil municipal.

GENERAL

11. Questions.

12. Divers.

GENERAL

1. *Ouverture de la séance et appel nominatif des conseillers généraux*

M Sotillo José, Président, ouvre la séance à 19h02. Il salue les personnes présentes et souhaite la bienvenue à M Imseng (Recapp).

Personnes excusées CG : M Angst Stéphane (UDC), M Dal-Molin Grégory (UDC), Mme Guinnard Nathalie (PDC), M Schaffauser Pascal (PDC), Mme Sprutta Emma (PLR), Mme Tissières Isabel (PS), M Turin Michel (PDC), M Vannay Damien (UDC), M Zürcher Cédric (PLR)

Personnes excusées CM : Aucune

Le secrétaire M Brendle Christophe procède à l'appel :36 personnes présentes, 9 personnes absentes, dont 9 excusées. **Le quorum est atteint.**

M Tazuila Ngamiak (PS) remplace Mme Tissières Isabel (PS) en tant que chef de groupe du groupe PS pour cette séance du CG.

2. *Approbation de l'ordre du jour*

M Sotillo José, Président, propose deux modifications à l'ordre du jour :

Modification 1 : Ajout du Point 2 bis avec les approbations des PV suivants :

- Approbation du PV mot-à-mot de la séance du 20 décembre 2021
- Approbation du PV décisionnel de séance du 14 mars 2022
- Approbation du PV mot-à-mot de la séance du 14 mars 2022

Modification 2 : Suppression du point 5 de l'ordre du jour

M Birbaum Thomas (PLR) indique que le PV « mot-à-mot » du 14 mars contient un copier-coller de son texte fourni à l'administration, et qu'il ne correspond pas à ce qu'il a dit en séance. Il demande que ce PV soit corrigé et resoumis au vote au prochain CG.

Cette proposition est acceptée.

Vote pour l'acceptation du point 2 Bis : Accepté à l'unanimité.

Vote pour l'acceptation du point 4 : Accepté à l'unanimité.

2. *Bis Approbation des procès-verbaux :*

Procès-verbal mot-à-mot de la séance du 20.12.2021

M Sotillo demande s'il y a des remarques ou des propositions de modification.

Votation : Accepté à l'unanimité.

Le procès-verbal est accepté.

Procès-verbal décisionnel de la séance du 14.03.2022

M Sotillo demande s'il y a des remarques ou des propositions de modification.

Votation : Accepté à l'unanimité.

GENERAL

Le procès-verbal est accepté.

3. Information du Bureau

M Sotillo José donne la réponse du CM concernant la demande de M Doval Manuel (PLR) pour la formation des CG sur les budgets. Le CM indique qu'il n'est pas du ressort de la commune de dispenser de telles formations. Le CM indique qu'il est favorable à la demande de M Doval Manuel, mais propose au Bureau de s'approcher d'organisme tel que le CVPC ou du SAIC pour se renseigner sur des offres de formations

M Sotillo José indique qu'un rapport a été demandé pour la modification du règlement pour les chèques famille.

Mme Métrailler Marie (PDC) présente le programme de la sortie du CG prévue le 17 septembre 2022, et demande aux membres du CG de s'inscrire d'ici le 26 août auprès de Mme Métrailler Marie.

4. Rapport de la Commission ad'hoc pour la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du Conseil général, en lieu et place du PV mot à mot.

- Message du Conseil municipal.

M Turin Olivier remercie M Imseng (Recapp) de sa présence et de la mise à disposition d'enregistrements de tests des derniers CG (21 décembre 2021 et 14 mars 2022).

- Intervention de M. Imseng, Recapp.

Présentation de M Imseng du produit Recapp.

- Rapport de la commission ad'hoc.

M Doval Manuel (PLR), pour la Commission ad'hoc, présente le rapport de la commission.

- Entrée en matière.

- Discussion de détail.

M Vuille Côte (PLR) soulève différents points, dont le fait que le texte annoncé comme étant retranscrit « mot-à-mot » n'est pas un PV mot-à-mot, car il contient des parenthèses, du langage épicène non prononcé, des éléments mis en évidence en « gras » et des copier-coller de textes d'intervenants, sans tenir compte du texte réellement prononcé. Il indique que ce n'est donc pas un PV mot-à-mot.

M Imseng de Recapp répond à la question de M Vuille Côte (PLR) et indique les différentes solutions possibles. Il valide que le texte « publié dans Recapp » est celui transmis par l'administration et que celui-ci est retravaillé par un humain. Il indique que les textes transmis peuvent soit être corrigés « dans les grandes lignes pour éviter les erreurs grossières », soit être corrigé mot-à-mot selon l'enregistrement, ce qui est le travail actuellement fait par l'administration.

Mme Métrailler Marie (PDC) indique une erreur dans le rapport de la commission ad'hoc concernant M Nicolas Michael qui est du parti PS et non du parti PDC comme indiqué dans le rapport.

GENERAL

M Clivaz Cherryl (PS) demande la durée minimale du nouveau contrat avec Recapp. Il soulève que les données sont stockées en suisse chez le fournisseur, mais demande si la commune a prévu de stocker en parallèle une sauvegarde des données à la commune.

M Imseng indique que le nouveau contrat est d'une durée minimale de 1 année, renouvelable d'année en année. Il indique que le stockage des données à la commune coûterait près de dix fois plus chères que la solution offerte.

Une motion sera déposée par le rapporteur de la commission ou le Bureau comme proposé sur la modification du règlement du Conseil général du chapitre 6 articles 39.

Point supprimé de l'ordre du jour

~~**5. En cas d'acceptation du point 4 : création d'une commission ad'hoc pour la modification du règlement du CG du chapitre 6, art. 39, en conséquence de la mise en place d'un système d'enregistrement vocal des séances du CG.**~~

~~-Discussion-~~

~~-Vote-~~

~~-Constitution de la commission si le vote est accepté-~~

6. Comptes 2021.

- Message du Conseil municipal.

M Turin Olivier, pour le CM, commente le budget en expliquant par exemple les raisons des chiffres noirs, l'augmentation de la marge d'autofinancement et indique différents chiffres tels que la fortune et les investissements. Les compte 2021 s'avère meilleurs que le budget.

- Rapport de la COGEST (réponses aux questions de la COGEST et annexes 1,2,3,4,5,6,7,8,9)

Mme Biolzi Stéphanie (PDC), pour la COGEST, indique que les comptes ont été acceptés à l'unanimité par la COGEST et elle présente le rapport de la COGEST.

La COGEST remercie le CM pour sa disponibilité et préconise au CG d'accepter le budget.

- Entrée en matière.

Mme Métrailler Marie (PDC) indique que le PDC accepte l'entrée en matière.

M Doval Manuel (PLR) indique que le PLR accepte l'entrée en matière.

M Tazuila Ngamiak (PS) indique que le PS accepte l'entrée en matière.

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que l'UDC accepte l'entrée en matière.

Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s) indique que les Vert-e-s acceptent l'entrée en matière.

M Sotillo José demande si le CM veut intervenir concernant l'entrée en matière.

GENERAL

M Turin Olivier, pour le CM, répond à certains points soulevés par les différents intervenants lors de l'entrée en matière, tel que les investissements non réalisés, les économies lors de la réalisation de certains travaux pour lesquelles les budgets avaient été surévalué et le sujet de la gratuité de Mobi-Chablais.

M Sotillo José demande si quelqu'un combat l'entrée en matière.

L'entrée en matière est acceptée tacitement.

- Discussion de détail.

M Sotillo José passe en revue les comptes.
Aucune remarque concernant les comptes.

M Sotillo José donne la parole à l'assemblée pour le débat final sur l'ensemble des comptes.

M Birbaum Thomas (PLR), au nom de la COGEST, en tant que vice-président en remplacement du président M Angst Stéphane (UDC) absent. Il remercie la collaboration avec le CM, l'administration municipale, les conseiller généraux qui ont lu le rapport et fait des remarques et les commissaires de la commission.

- Vote final.

Votation : Accepté à l'unanimité.
Les comptes 2021 sont acceptés.

Pause de 10 minutes. Reprise à 20h43.

7. Postulats

7.1 Gestion des déchets.

M Oberson Patrick (PS), premier signataire, présente le postulat.

M Sotillo passe la parole au CM.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que le CM est sensible à la collecte des déchets, mais que le CM combat le postulat, car un concept global est en cours d'élaboration au niveau national, et il serait contreproductif d'élaborer une solution communale locale actuellement.

M Sotillo José ouvre la discussion générale.

M Gex-Fabry Romain (UDC) indique que l'UDC combat le postulat.

M Clivaz Cherryl (PS) demande si la mise en place d'une telle collecte rentre dans le cadre du label « Gold » du label Cité de l'Énergie.

Mme Cottet-Parvex Sandra (CM) indique que le traitement et la valorisation des déchets fait partie du label, mais pas spécifiquement pour les briques alimentaires.

Mme Métrailler Marie (PDC) indique que le PDC combat le postulat.

Le postulat est combattu. Le premier signataire n'intervient pas.

Vote : 11 pour, 24 contre, 0 abstention

Le postulat est refusé.

GENERAL

7.2 Affichage.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s), première signataire, présente le postulat.

M Sotillo passe la parole au CM.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que le CM ne désire pas que la gestion de ces affichages mette à contribution le personnel communal. Il propose de mandater une société externe et de modifier le postulat en conséquence pour que le CM ne combatte pas ce postulat.

M Sotillo José ouvre la discussion générale.

M Vanay Guillaume (UDC) indique que l'UDC combat le postulat.

Mme Métrailler Marie (PDC) indique que le PDC combat le postulat.

M Doval Manuel (PLR) indique que le PLR soutient le postulat pour autant que ces zones d'affichage soient en complément des zones d'affichage actuelles.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande confirmation au CM que la modification du postulat selon ce qui a été prononcé par M Planchamp Jean-Luc, entraînerait que le CM ne combattrait plus le postulat.

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande une suspension de séance. M Sotillo José prononce une suspension de séance de 3 minutes.

Mme Morisod (Les Vert-e-s) lit la conclusion modifiée et restreinte du postulat, avec suppression des termes « et géré par la commune ».

M Sotillo José procède au vote sur le postulat proposé tel que modifié.

Vote : 21 pour, 14 contre, 0 abstention

Le postulat est accepté.

8. Interpellations :

8.1 Revalorisation des bâtiments sis sur la rue des Dents-du-Midi.

M Gollut Emmanuel (PDC), premier signataire, présente l'interpellation.

M Turin Alexis, pour le CM, répond aux questions.

M Gollut Emmanuel (PDC) indique qu'il est un peu déçu du manque de pro-activité du CM pour approcher des privés pour des éléments d'amélioration qui concerne toute la population. Il demande quels sont les délais envisageables pour la remise en valeur de la rue principale.

M Turin Alexis (CM) indique qu'il faut prévoir environ 10 ans pour le déplacement des voies.

M Gollut Emmanuel (PDC) n'ajoute pas de commentaire.

8.2 Harcèlement de rue.

Mme Rudaz Lisa (PS), première signataire, présente l'interpellation.

M Planchamp Jean-Luc (CM) indique que le CM est sensible au problème d'harcèlement de rue. Il indique que la police de Monthey n'a enregistré aucune plainte par mail ces 5 dernières années sur cette adresse. Il précise que les habitants de Collombey-Muraz peuvent également utiliser cette adresse électronique. Il décrit également les formations prévues pour les agents de police concernant ce sujet et les différentes actions planifiées.

Mme Rudaz Lisa (PS) est satisfaite de la réponse.

GENERAL

8.3 Gratuité MobiChablais, combien de temps encore ?

M Clivaz Cherryl (PS), premier signataire, présente l'interpellation.

M Birbaum Thomas (PLR) indique que le CM peut répondre aux deux interpellations (8.3 et 8.4) et demande l'ouverture de la discussion selon l'article 34 alinéa 3 demande l'ouverture d'une discussion générale pour cette interpellation (8.3) et la suivante (8.4), car les deux interpellations concernent le même sujet.

Vote : 34 pour, 0 contre, 1 abstention

L'ouverture de la discussion générale est acceptée.

M Turin Olivier (CM) demande des précisions concernant la procédure sur l'ouverture de la discussion générale.

M Sotillo José précise que la procédure est correcte selon le règlement du CG.

8.4 Quelle politique publique pour les billets de bus offerts et payés par nos impôts ?

M Birbaum Thomas (PLR) indique qu'il prendra la parole après que le CM aura répondu aux deux interpellations.

M Cottet-Parvex Sandra (CM) répond aux questions de M Clivaz Cherryl (PS) du point 8.3 et aux questions de M Birbaum Thomas (PLR) du point 8.4.

M Sotillo José ouvre la discussion.

M Birbaum Thomas (PLR) indique que le PLR n'est pas satisfait de la réponse. Il explique les raisons du mécontentement du groupe PLR, principalement lié aux coûts, à la légalité selon la constitution (point 8.3 de M Clivaz Cherryl (PS)) et aux questions toujours ouvertes depuis plus de 30 mois, non répondues par le CM.

M Sotillo José indique à M Birbaum Thomas que son temps de 5 minutes est écoulé.

M Clivaz Cherryl (PS) précise certains chiffres et coûts. Il demande au CM de trouver des solutions pour satisfaire le plus grand nombre. Il pose la question de la gratuité sur l'ensemble du réseau en tenant compte des revenus en comparaison des coûts.

M Birbaum Thomas (PLR) continue ses explications et reprecise le mécontentement du groupe PLR.

M Cottet-Parvex Sandra (CM) répond à M Clivaz Cherryl (PS) et M Birbaum Thomas (PLR).

M Clivaz Cherryl (PS) n'ajoute pas de commentaires.

Votation pour la prolongation de la séance du CG.

Accepté à l'unanimité. La séance est prolongée.

9. Réponses à diverses interventions :

9.1 Réponse au postulat du 17 mars 2021 : "Pour une protection et gestion durable de notre patrimoine arboré" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

M Turin Olivier (CM) donne la réponse du CM au postulat.

GENERAL

9.2 Réponse au postulat du 22 mars 2021 : "Horaires des élèves du CO des Perraires" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

Mme Chervaz Véronique (CM) donne la réponse au postulat.

9.3 Réponse au postulat du 30 mars 2021 : "Pour l'étude d'un vote électronique au Conseil général" accepté en séance du Conseil général du 3 mai 2021.

M Turin Olivier (CM) donne la réponse au postulat.

9.4 Réponse au postulat du 16 août 2021 : "Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche communale Les Meuniots, accepté en séance du Conseil général du 27 septembre 2021.

Mme Chervaz Véronique (CM) donne la réponse au postulat.

10. Informations du Conseil municipal.

M Turin Olivier (CM) indique que à la suite du vote de concernant la fusion, le CM a mis en place une analyse, découlant du rapport de fusion, pour élaborer une vision générale pour le développement des services communaux. Le rapport d'activité 2021 comportant les objectifs du CM et l'état des lieux des différents services de l'administration sera disponible dès demain (14.06.2022).

Concernant le projet Eurotube, les deux oppositions au projet ont été traitées. Le CM présentera au CG le projet de modification du PAZ d'ici la fin de l'année.

Il répond à la question de Lucie Fauquet (Les Vert-e-s) concernant le démantèlement de Tamoil et sur la question de suppression du seuil sur le canal du le Bras-Neuf. Il indique qu'actuellement, il n'est pas prévu à ce stade sa suppression, mais que le projet de démantèlement évolue par étape.

Il répond à la requête d'Emmanuel Golluz (PS) qui était de demander à Tamoil de maintenir une trace historique de la raffinerie. Tamoil a indiqué qu'il n'était pas possible de garder une cheminée pour des raisons de stabilité, mais que la seule solution envisageable serait de conserver la torchère.

Mme Knubel Natercia (CM) communique des informations concernant les réfugiés Ukrainiens sur la commune.

M Vieux Mikael (CM) communique des nouvelles informations concernant la pollution au PFAS pour les gouilles des Mangettes et du Chauderet, tel que l'interdiction de la pêche, de baignade et des problèmes d'arrosage.

11. Questions.

M Clivaz Cherryl (PS) demande si la commune désire faire bénéficier les jeunes de la commune du tarif favorable de l'AG culturel.

Mme Knubel Naterica (CM) répond à la question.

GENERAL

Mme Morisod Carole (Les Vert-e-s) demande à quelle échéance le cadastre des eaux polluées sera finalisé et consultable.

M Vieux Mikael (CM) indique qu'un bureau travail actuellement sur ce point et qu'un projet devrait pouvoir être soumis cette année au CG.

M Gaillard David (PDC) demande les prochaines échéances concernant le plan de zone.

M Turin Alexis (CM) explique les difficultés rencontrées et indique que l'objectif est de transmettre au canton d'ici la fin de l'année.

M Ruiz Noé (PDC) pose une question concernant la propreté de l'eco-point au Verger et son utilisation par des personnes non-résidentes de la commune. Il demande si la commune est informée, ce qu'elle a entrepris ou ce qu'elle prévoit d'entreprendre.

M Planchamp Jean-Luc (CM) répond que des contrôles sont en cours.

Mme Métrailler Marie (PS) demande si la commune est impliquée dans la gestion du parking de la maison de la santé.

M Planchamp Jean-Luc (CM) répond que la commune n'a rien à voir dans la gestion de ce parking.

M Clivaz Cherryl (PS) demande la stratégie de tarif du chauffage à distance.

M Turin Olivier (CM) indique le tarif actuel et qu'il n'y a pas actuellement de volonté de modifier les tarifs.

M Clivaz Cherryl (PS) pose une question concernant le « Bike-Check » et comment le CM informe les habitants de cette opportunité.

Mme Chervaz Véronique (CM) indique que c'est une campagne « cantonale » et que chaque élève est informé.

12. Divers.

M Gex-Fabry Romain (UDC) soulève quelques remarques à la suite de la votation de la fusion.

M Birbaum Thomas soulève quelques remarques à la suite de la votation de la fusion.

Mme Fauquet Lucie (Les Vert-e-s) précise que pour des questions de baignades et qualité de l'eau, il faut contacter le SCAV, le laboratoire cantonal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h49.

LE CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE DE COLLOBY-MURAZ

LE PRESIDENT

LE SECRETAIRE

GENERAL



M Sotillo José



M Brendle Christophe